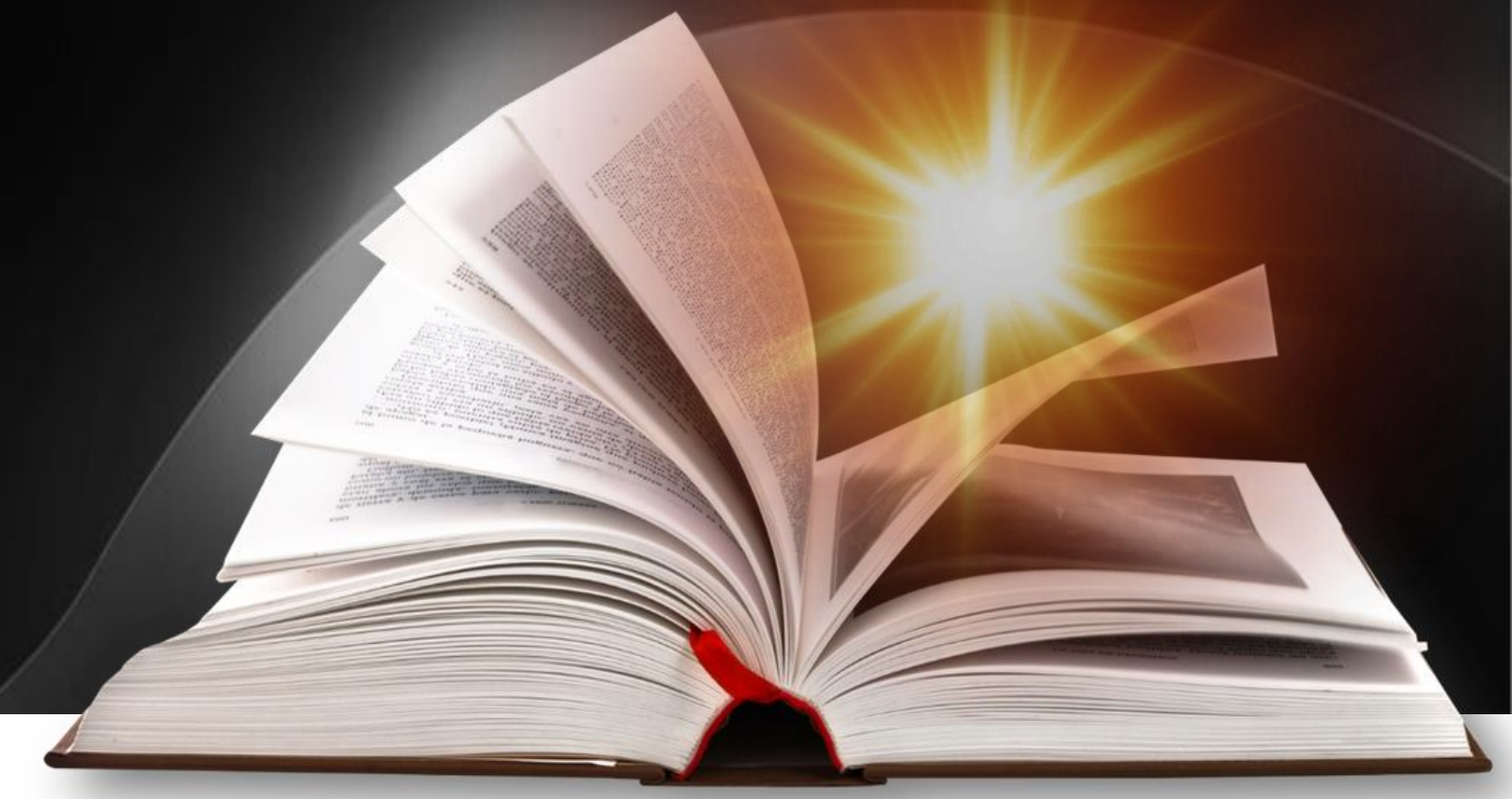
ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

RPJ

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -



Volume 2, n°3, Septembre - Décembre 2023

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

AS
African Scientific Universe

Afrindala Group

Les petites et micro entreprises au centre des impôts synthétiques de la commune Annexe à Lubumbashi : une description des pratiques problématiques

[Small and micro-enterprises at the Synthetic Tax Center of the Annexe Municipality in Lubumbashi: A description of problematic practices]

UMBA KONGOLO Nathan[1]
Email : nathanumbakongolo@gmail.com

BAHATI KING Charles[1]
Email : kakacharles94@gmail.com

MPOO MOKUBA Alliance[1]
Email : davidmpoo06@gmail.com

KABWE RWANFIZI Christian[1]
Email : kabwechriskrisrwanfizi@gmail.com
Enseignants-Chercheurs/ RD Congo

ISSN
: 2790-6248
: 2790-6256

Revue Panafricaine de la Jeunesse

- Pan African Youth Journal -

DOI : https://doi.org/10.58610/RPJ.2790.6248.6256.31
Editions Lumumba I Afriscience I Association Panafricaine pour l'Encadrement et la Formation de la Jeunesse

EDITIONS LUMUMBA
Un nouvel élan de l'édition africaine

Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ)
ISSN : 2790-6248
e-ISSN : 2790-6256
Volume 2, n°3, Septembre – Décembre 2023
© Editions Lumumba - APANAEFJ
Bibliothèque Nationale du Congo I Ordonnance loi n° 89-010
du 11 janvier 1989 – Permis d'implantation n° BNC/DPHK/08/2022

Afrindala Group

La Revue Panafricaine de la Jeunesse (RPJ) est une revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive. Elle se veut un lieu de diffusion de travaux de recherche originaux et substantiels sur diverses questions liées aux enjeux et défis des sociétés africaines, dans toutes les disciplines scientifiques. La RPJ est enregistrée par le Centre International de l'ISSN (International Standard Serial Number) sous les numéros ISSN : 2790-6256 et e-ISSN : 2790-6248.

Les Éditions Lumumba, sous la houlette du label panafricain Afrindala Group, branche scientifique « Afriscience », sont une maison d'édition enregistrée en RD Congo conformément à l'Ordonnance-Loi n° 89-010 du 11 janvier 1989 et opérant sous le permis d'établissement n° BNC/DPHK/08/2022. Enregistrées auprès de l'Agence Internationale de l'ISBN, par l'intermédiaire de l'Agence Francophone pour la Numérotation Internationale du Livre (AFNIL), les Éditions Lumumba sont enregistrées sous l'identifiant éditeur : 978-2-38489.

Le comité scientifique international, composé d'enseignants et de spécialistes d'Afrique et d'ailleurs, assure une diversité d'expertises et de perspectives. En tant que membre de Crossref, une organisation américaine participant à l'indexation globale du contenu scientifique, les Éditions Lumumba bénéficient d'un préfixe DOI (10.58610) pour attribuer un DOI unique à chaque œuvre éditée. Cela permet aux publications d'être accessibles à des milliers de membres de Crossref et à des centaines d'organisations, y compris des institutions scientifiques et universitaires du monde entier, augmentant considérablement la visibilité et l'impact international des travaux publiés.

Les Éditions Lumumba s'appuient sur un vaste réseau de distributeurs et de partenaires internationaux, incluant des universités, des ONG et de grandes plateformes telles que CAIRN.INFO (la plus grande bibliothèque numérique francophone), DILICOM, OpenEdition Books, la plateforme Afriscience, etc.

© Editions Lumumba, décémbre 2023

Revue Panafricaine de la Jeunesse

— RPJ —

- Pan African Youth Journal –

Revue scientifique internationale, interdisciplinaire et interactive

Périodicité : avril, août et décembre
Prix du numéro : 30 USD
Abonnement annuel : 100 USD
Version numérique disponible sur : www.afriscience.org
Suivez-nous sur nos réseaux sociaux :
@editionslumumba | @afriscience

Imprimé en République Démocratique du Congo

Tél. (+243) 90 43 370 19
Email : contact@editionslumumba.com
Site web : www.editionslumumba.com
Siège : 10, avenue de la Moto croisement boulevard M'siri, ville de Lubumbashi, RD Congo

Revue Panafricaine de la Jeunesse – RPJ –
©Editions Lumumba
ISSN: 2790-6248 I e-ISSN: 2790-6256
Volume 2, n°3, Septembre – Décembre 2023

Editorial

C'est avec une exaltation palpable que nous vous convions à explorer les tréfonds de la pensée et de l'innovation africaines à travers ce dernier chef-d'œuvre, le couronnement de l'année 2023 pour la Revue Panafricaine de la Jeunesse. À l'intérieur de ces pages, se déploie une mosaïque foisonnante d'idées et de perspectives, émanant des esprits les plus éclairés du continent africain et au-delà.

Notre objectif transcendantal reste clair et impérieux : éclairer la scène intellectuelle pour les décideurs politiques, les chercheurs, les acteurs sociaux et toutes les âmes assoiffées de connaissance, en offrant des données scientifiques solides comme socle inébranlable.

La Revue Panafricaine de la Jeunesse s'est affirmée comme une voix internationale, un carrefour où convergent et s'entrelacent des études profondément enracinées dans la réalité africaine. Autrefois freinées par des barrières éditoriales, ces études rayonnent désormais, reflétant la diversité des voix et des expériences qui composent la richesse de notre continent.

L'essor fulgurant de la science africaine est un patrimoine collectif à cultiver, une source d'énergie à entretenir avec ferveur. Les membres dévoués de notre comité scientifique, accompagnés d'experts issus d'horizons variés, ont embrassé avec ardeur le défi d'enrichir la pensée africaine. La diversité des connaissances et des idées, s'étendant des confins d'Afrique et au-delà, fait de la RPJ une plateforme panafricaine en constante métamorphose, porteuse d'une promesse renouvelée à chaque page.

En tant que bastion de la recherche africaine, la RPJ s'engage avec intransigeance à maintenir des normes de qualité rigoureuses, chaque article publié étant le fruit d'un processus de sélection sérieux avec un taux d'acceptation de 50%. L'enthousiasme chaleureux que nous recevons d'un public vaste et diversifié, tant africain qu'international, est une attestation vibrante de notre engagement indéfectible à promouvoir une science africaine robuste et irréprochable.

Ce numéro exceptionnel présente les contributions de chercheurs éminents, explorant des domaines aussi variés que la jeunesse, l'éducation, le sport, l'environnement, le développement durable, la santé, la psychologie, le droit, la politique, la sociologie, les lettres, les langues, et les arts. Chacun de ces articles, ciselé avec minutie, offre une plongée captivante dans des thématiques cruciales pour notre temps.

Notre équipe éditoriale, main dans la main avec notre comité scientifique et nos évaluateurs externes, travaille sans relâche avec les auteurs pour garantir la qualité et

la pertinence de chaque contribution. Cette synergie collaborative est cruciale pour propulser la science africaine au pinacle international, assurant que les sociétés africaines récoltent pleinement les fruits de la recherche novatrice.

Nous vous invitons à vous plonger avec passion dans ce numéro captivant, à dévoiler les trésors de la science africaine et à rejoindre notre communauté de lecteurs. En participant à cette aventure intellectuelle, vous contribuez à renforcer l'influence de la science africaine à l'échelle mondiale, ouvrant ainsi la voie à des sociétés africaines éclairées par les lumières de la recherche de qualité. Embarquez avec nous dans ce voyage fascinant à travers les découvertes, les innovations, et les idées qui sculptent le futur dynamique de l'Afrique et du monde.

Dr Basile Mulwani Makelele
Professeur des Universités

Equipe de la revue

Comité de rédaction

- Directeur de Publication : M. le Pr. Basile Mulwani Makelele, RD. Congo
- Rédacteur en chef : M. le Pr. Philippe Kasongo Maloba Tshikala, Belgique
- Rédacteur en chef Adjoint : M. Valery Ngoy Ndala, RD. Congo
- Examinateur principal : Jean-Micky Kafuwa Musongo, RD Congo
- Secrétaire éditorial : William Agbaka, Bénin
- Coordinateur du processus d'adhésion : Marie Mbatshiona Mundi, RD Congo
- Gestionnaire administratif : Banon Zinsou Côme, Bénin
- Gestionnaire financière : Clarisse Mwelwa Bilepo
- Coordinateur des partenariats : Fidèle Bukasa Kabwe, RD Congo
- Gestionnaire des statistiques : Kalunga Shakoli Dieu Merci, RD Congo
- Traducteur en chef : Dr. Fo-Koku D. Woameno, Togo
- Correcteur principal : Jean-Micky Kafuwa Musongo, RD Congo
- Responsable de la publication en ligne : Mme Blin Acouh Marie-José, Côte d'Ivoire

Comité éditorial :

- Abdoulaye Ouedraogo, PhD, Ministère de l'Économie, des Finances et de la Planification (MEFP), Burkina Faso
- Abi-Kaberou Gildas, PhD, UAC/ENS-Porto-Novo/Laboratoire de Pédagogie et Didactique des Sciences Humaines (LaPEDIH), Bénin
- Adaba Koffi Amessou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Akimou Tchagnaou, PhD, Université de Zinder, Niger
- Ambombi Eyolo Azede Espoir, PhD, Chaire MBA, Afrikan campus, République du Congo
- Amoussou Franck, PhD, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Ballo Drissa, PhD, Enseignant-chercheur, Mali
- Basile Mulwani Makelele, PhD, Université de Lubumbashi, République démocratique du Congo
- Bekolo Engoudou Bruno, PhD, Université de Douala, Cameroun
- Bitouga Bernard Aristide, PhD, Université de Douala, Cameroun
- BOUMA Carine Nadège, PhD, Université de Bamenda, Cameroun

- Christian Bumute, PhD, Université de Likasi, RD Congo
- Essome Lele Gislain Arnaud, PhD, Unité de recherche ECLLA, Université Jean-Monnet Saint-Étienne, Cameroun
- Félix N'dia Anon, PhD, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire
- Fidélie Ntshikala Mbuya, PhD, Université de Kolwezi, RD Congo
- Fo-Koku D. Woameno, PhD, Université de Lomé, Togo
- Gaby Ilunga Mutombo, PhD, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Gano Nouhou, PhD, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, Sénégal
- Gninneyo Sylvestre-Pierre NIYA, PhD, École Normale Supérieure, Burkina Faso
- José Ngoy Wa Ngoy Twite, PhD, Université de Kolwezi, RD Congo
- Kabiena Kuluila Pierre Valery Dieudonné, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Kabuya-Kabeya Sthilobo Hilaire, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Kaniki Wa Cilombo Joseph-Robert, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Kongue Toyindou, PhD, Université de Lomé, Togo
- Lago Blé Angelin, PhD, Université Jean-Lorougnon Guede, Daloa, Côte d'Ivoire
- Lokossou Bonaventure, PhD, Université d'Abomey-Calavi, Bénin
- Matthias Cinyabuguma, PhD, Banque mondiale, RD Congo
- Melingui Ayissi, PhD, Université de Douala, Cameroun
- Metsena Ndjavoua, PhD, Université de Maroua, Cameroun
- Mohamed Atteyoub H. dit Modibo SIDIBÉ, PhD, Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako (USSGB), Mali
- Moussa Coulibaly, PhD, Université Assane Seck de Ziguinchor, Sénégal
- Moussa Dourfaye Abdoul-kadze, PhD, Service de la santé, Niger
- Nebie Boukary, PhD, Université de Fada N'Gourma, Burkina Faso
- Ngala Ntumba Peter, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Ngono Ossango Pangrace, PhD, Université de Yaoundé, Cameroun
- Nkongolo Mulami Kapweka Alphonse, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Ntita Ntita Jean Christ, PhD, Université Officielle de Mbuji-Mayi, RD Congo
- Nyebe Atangana Sandrine, PhD, Ministère de l'Éducation Secondaire, Cameroun
- Patrice M'Bétien KONE, PhD, Université Félix Houphouët-Boigny, Côte d'Ivoire

- Philippe Kasongo Maloba Tshikala, PhD, Université de Lubumbashi, RD Congo
- Raymond-Bernard Ahouandjinou, PhD, Université d'Abomey Calavi, Bénin
- Serge Caleb Mbula Musasa Mwadianvita, PhD, Université Pédagogique Nationale (UPN) de Kinshasa, RD Congo
- Sidibé Ousmane, PhD, Université de San Pedro, Côte d'Ivoire
- Yamsoumouna Ndimma Joël, PhD, Centre d'Études et de Recherche en Droit International et Communautaire (CEDIC), Tchad

Revue Panafricaine de la Jeunesse
Revue scientifique internationale
ISSN : 2790-6248 I e-ISSN : 2790-6256
Editions Lumumba
Un nouvel élan de l'édition africaine
Email : contact@editionslumumba.com
Afriscience
African Scientific Universe

Les petites et micro entreprises au centre des impôts synthétiques de la commune Annexe à Lubumbashi : une description des pratiques problématiques

[Small and micro-enterprises at the Synthetic Tax Center of the Annexe Municipality in Lubumbashi: A description of problematic practices]

UMBA KONGOLO Nathan[1]
Email : nathanumbakongolo@gmail.com

BAHATI KING Charles[2]
Email : kakacharles94@gmail.com

MPOO MOKUBA Alliance[3]
Email : davidmpoo06@gmail.com

KABWE RWANFIZI Christian[4]
Email : kabwechriskrisrwanfizi@gmail.com
Enseignants-Cherceheurs/ RD Congo

Abstract

The tax system in the Democratic Republic of Congo is self-reporting and offers taxpayers significant room for manoeuvre throughout the reporting procedure. The Tax Code defines the category of taxpayers and the types of taxes to which they are subject. This research focuses on the practices of taxpayers of small and micro enterprises and the tax administration in order to describe it from a point of view of economic criminology in an inductive qualitative approach.

Keywords: Practices, Taxpayers, Small and Micro Enterprises, economic criminology.

[1] Master en criminologie économique et environnementale/ Chercheur Indépendant/Lubumbashi-RDC

[2] Master en Criminologie paix et gouvernance/ Chercheur Indépendant/ Lubumbashi-RDC

[3] Master en Criminologie économique et environnementale/ Assistant à l'ISP Kahemba

[4] Master en criminologie économique et environnementale/ Assistant à l'Université Libre de Kolwezi

Résumé

Le système fiscal en République Démocratique du Congo est auto déclarative et offre aux contribuables une marge importante de manœuvre dans toute la procédure de déclaration. Le code des impôts définit la catégorie des contribuables et les types d'impôts auxquels ces derniers sont assujettis. Cette recherche s'intéresse aux pratiques des contribuables des petites et micros entreprises et l'administration fiscale afin d'en faire une description d'un point de vue de la criminologie économique dans une démarche qualitative inductive.

Mots clés : Pratiques, Contribuables, Petites et Micros entreprises, criminologie économique.

0. Introduction

Les impôts sont des prestations pécuniaires mises à la charge des personnes physiques et morales en fonction de leurs capacités contributives et sans contrepartie déterminée, en vue de la couverture des dépenses publiques et de la réalisation d'objectifs économiques et sociaux fixés par la puissance publique. L'administration fiscale fixe les taux et les modalités de recouvrements sur toutes les lignes et préconise les mesures contre la fraude pouvant surgir, la fraude fiscale recouvre plusieurs formes consacrées dans les textes de lois sous la connotation d'infraction punissable. Le système fiscal congolais est déclaratif auto-liquidatif, basé sur la bonne foi du contribuable qui souscrit librement auprès de l'Administration Fiscale des déclarations réputées sincères et exactes qui laisse une marge de manœuvre importante au contribuable. Ces déclarations sont, avant leur dépôt, valider par les responsables des entreprises concernées ou leurs représentants (conseillers Fiscaux et comptables). L'on remarque des pratiques problématiques qui rendent difficile la récolte des fonds pour le compte du trésor public. Cette étude s'intéresse à une description des pratiques problématiques des agents et des petites et micros entreprise de la commune Annexe à Lubumbashi. Nous avons choisi comme terrain de recherche le centre des impôts synthétique de la commune annexe dans la ville de Lubumbashi avec une méthodologie qualitative en se situant dans une approche de la criminalité économique.

1. Revue de littérature et questionnement

Paillé, P. et Mucchielli, A. (2003 :38) pensent que : « L'homme ne nait pas seul. Il lui est impossible de faire l'expérience de quoi que ce soit en l'absence d'un univers de

référence, lequel forme le creuset de son expérience ». Dumez, H. (2016) affirme à son tour que : « Le chercheur doit donc fournir un effort de montrer où se situe la limite des recherches dont il explore, ensuite il va essayer remettre en cause les savoirs existant en soulevant leurs points forts et leurs points faibles car tout savoir scientifique est provisoire et doit être mis à jour, enfin spécifier l'angle d'appréhension, l'approche méthodologique, etc. » … En gros, c'est par là qu'on peut définir aisément sa question de recherche et positionner la démarche dont on veut mobiliser.

Forte de cette idée, le domaine de la fiscalité des Petites et Moyennes Entreprises (PME)[1] n'est pas vierge, signalons qu'il existe des travaux qui ont portés sur les interactions entre les PME autour du control fiscal dont nous aller essayer de nous démarquer.

Kinzonzi (1995) analyse la fonction d'une PME en la définissant comme suit : La PME est d'une importance capitale en ce sens qu'elle permet la résolution des problèmes fondamentaux de développement par l'intégration de la population au processus de développement économique. Il note que depuis les années 70, la PME apparaît comme un vecteur essentiel de la croissance et comme un relais indispensable de la grande unité de production. Ainsi, sa création témoigne du dynamisme des congolais de leur capacité de faire face à la situation nouvelle née de la crise, de se prendre en charge, de lutter contre le chômage... car le secteur économique de l'Etat a été rongé par le pillage et continue à subir les retombées de la guerre. Pour remonter la pente, les PME sont à même de créer un tissu économique de base favorisant la valorisation des ressources naturelles, la multiplication des échanges sur tout le territoire et ainsi favoriser le décollage de l'économie. Les PME ont une grande importance sur le développement socio- économique car elle joue un double rôle : le rôle économique et le rôle social.

Trotabas, L (1997) relève que : « l'impôt apparait alors comme une nécessité absolue pour l'état moderne, et il est le moyen normal de répartition de la charge publique entre individus et recettes de l'Etat, pour que ces ressources soient effective, l'impôt doit atteindre tout le monde sans exception aucune …, cette réalité est encore loin d'être vécu en RDC car l'évasion fiscale et le travail au noir pénalisent grandement les individus qui respectent les lois et doivent supporter un fardeau fiscal additionnel.

Michel, M (2017) a mentionné qu'au cours de ces dernières années la pratique du contrôle fiscal a su s'adapter avec une rapidité décontractante, à l'ère du big data en inventant des outils et des procédures centrées sur la gestion et l'analyse des données

[1] Petite et micro entreprise

informatiques. En effet, c'est ce qui rend le contrôle fiscal complexe pour l'administration faute de ne pas être en symbiose avec la technologie.

Nyabirungu, M (1996) illustre dans un angle juridique que la criminalisation de l'économie congolaise signifie soit qu'elle ne fonctionne plus selon les normes contenues dans nos lois, et que c'est la violation de ces lois qui est devenue la norme régulatrice de la production de la circulation, de l'échange, de la répartition et de la consommation des richesses. Pourtant Nteranya Lwabimba (2008) pense que, bien que la pratique de l'économie informelle procure des gains faciles, l'ampleur des conséquences est importante sur la société car l'évasion fiscale et la fraude fiscale généralisé en RDC pénalisent grandement l'Etat congolais dans la mobilisation effective des recettes fiscales, ce qui constitue une entrave à la législation portant la règlementation fiscale.

Semete O'nkol (2006) dans son analyse sur la fraude fiscale fait ressortir que les contribuables ne s'acquittent pas promptement et comme il se doit de leurs obligations. Nombreux sont des pratiques et usages institutionnalisés par tous les contribuables de plus haut niveau au plus bas de la société afin de frauder. Ils agissent soit comme acteur, soit comme victime directe ou indirecte. Ces pratiques et usages institutionnalisées sont des tentatives de se soustraire illégalement à l'impôt dans le chef des contribuables et qui ruinent l'économie congolaise.

En guise de problématique, notre étude aborde l'aspect de la criminalité financière des petites et micros entreprises sous un angle criminologique en faisant une description des pratiques des petites et micros entreprises gérer par le centre des impôts synthétiques.

2. Méthodologie

2.1. Approche de recherche

Dans le cadre de notre recherche, nous avons opté pour une approche qualitative. En effet, les recherches qualitatives ont gagné de l'importance dans les sciences sociales et humaines, notamment en criminologie dans le sens où elles reposent sur une visée compréhensive cherchant à répondre aux questions pourquoi et comment.

L'approche qualitative analyse les actions et interactions en tenant compte des intentions des acteurs. Dans une démarche qualitative, les verbes ont une importance particulière (description des actions) et les sujets des verbes sont des acteurs, pas des variables ou des entités abstraites. Une recherche qualitative doit donner à *voir* au lecteur les acteurs et les actions, Hervé Dumez (2016).

C'est une recherche qui produit et analyse des données descriptives, telles que les paroles écrites ou dites et le comportement observatoire des personnes (Taylor et Bogdan, 1984). Elle renvoie à une méthode de recherche intéressée par le sens et l'observation d'un phénomène social en milieu naturel. Elle traite des données difficilement quantifiables. Elle ne rejette pas les chiffres, ni les statistiques mais ne leur accorde tout simplement pas la première place.

En plus, la recherche qualitative possède une forte puissance explicative des phénomènes humains comme le soulignent Matthew, B. et Huberman, A. (2003 : 27). Il nous sert d'un modèle interprétatif où l'accent est mis sur les processus qui se développent au sein des acteurs (ici, on est intéressé par les significations que l'acteur attribue à son environnement de même qu'à ces interprétations).

Dans le cadre de notre travail, nous avons opté pour l'approche qualitative parce que nous nous intéressons à comprendre les interactions entre les contribuables des petites et micros entrepris et les contrôleurs des impôts au sein des centres synthétiques des impôts et surtout le sens qu'ils attribuent à leurs actions. Le corpus empirique à la base du présent article est constitué des discours, pratiques et représentations des acteurs. Il s'agit donc des données de nature qualitative.

2.2. Démarche intellectuelle

La démarche renvoie au style de raisonnement adopté par le chercheur pour rendre compte de la compréhension à laquelle il aboutit en rapport avec son objet d'étude. Ainsi, nous opposons les plus souvent deux démarches suivantes : la démarche inductive et la démarche déductive.

Déduire signifie « conclure d'une proposition ou d'un ensemble de propositions prises pour prémisses, une proposition qui en est conséquence nécessaire en vertu de règles logiques ».

En science, lorsqu'on parle d'une démarche déductive (hypothético-déductive), c'est pour indiquer la recherche de la vérification empirique d'hypothèses dérivées ou déduites d'une théorie. La construction de la recherche procède, dans ce type de recherche, d'un postulat théorique ou d'un concept postulé comme modèle d'interprétation du phénomène étudié.

L'induction est le processus par lequel on généralise, sous forme d'énoncés théoriques, le fait de l'expérience ou de l'observation (au sens large). La démarche inductive vise le développement de « la compréhension des phénomènes au départ des données plutôt que le recueil des données pour évaluer un modèle théorique préconçu ou des

hypothèses à priori » (Mucchielli, 1996, 58). La construction théorique part de l'observation.

C'est à partir des indicateurs que l'on construit des nouveaux concepts, des nouvelles hypothèses et une théorie. La démarche inductive laisse la théorie se développer durant et non avant les opérations de recherche.

Autrement dit, les catégories ou les concepts que l'on utilisera pour rendre compte des données recueillies par n'importe quelle méthode à priori conforme avec la démarche ne sont pas tirées d'une théorie mobilisée à priori.

Avec la démarche inductive, on part d'observations limitées, et à partir de ces observations, on infèrera des hypothèses et des théories.

Dans le cadre de notre recherche portant sur la interactions entre les contribuables des petites et micro entreprises et les centres des impôts synthétiques, nous avons jugé pertinent d'inscrire notre objet dans une démarche inductive parce que la construction de ce dernier n'est pas tributaire d'un postulat théorique ou d'un concept postulé, ni d'hypothèses dérivées ou déduites d'une théorie comme modèle d'interprétation du phénomène étudié, mais plutôt part d'un constat issu de l'observation et qui a déclenché en nous la soif de mener cette recherche.

2.3. Echantillonnage

Le mot « échantillonnage » peut prendre une double signification. Au sens strict ou opérationnel, Il désigne exclusivement le résultat d'une démarche visant à prélever une partie d'un tout bien déterminé ; au sens large, il désigne le résultat de n'importe quelle opération visant à constituer le corpus empirique d'une recherche (Pires A. (1997 :8).

La technique d'échantillon est possible dans les deux tendances suivantes qualitative et quantitative.

Dans le qualitatif, la tendance est de valoriser les règles techniques d'échantillonnage plutôt que les principes d'adéquation entre la sorte d'échantillon et l'objet de la recherche (Bourdieu, Chamboredon et Passeron, 1973 : 59).

Par rapport à notre étude, nous aborderons la tendance qualitative compte tenu des avantages qu'elle offre celles de valoriser les règles techniques d'échantillonnage.

Dans le quantitatif, c'est l'inverse : l'accent est mis sur les rapports entre l'échantillon et l'objet plus que sur les règles techniques d'échantillonnage.

Le chercheur opte pour l'échantillonnage dans la production d'un travail scientifique lorsqu'il est dans l'impossibilité d'atteindre toute la population concernée par son objet d'étude. En effet, pour Pires (1997 :113-169) on parle de l'échantillonnage lorsque la situation du chercheur est telle qu'il lui est impossible d'étudier toute sa population et qu'il décide d'en prélever un échantillon bien défini.

La production d'un travail scientifique de nature empirique exige l'observation des exigences parmi lesquelles le choix de l'échantillonnage sur lequel doit porter l'étude. En effet, suite à une difficulté de l'atteinte d'une population large, il est d'usage de partir par le choix d'un nombre réduit mais représentatif de cette population sur lequel l'étude doit être portée. La représentativité de l'échantillon est la justification de l'idée selon laquelle les résultats de la recherche menée sur le nombre réduit devraient être appliqués à la population large.

L'échantillonnage est une pratique scientifique qui consiste à prélever un échantillon sur la population ciblée par une recherche. Le choix de l'échantillonnage dans une étude est justifié par la difficulté qu'a l'auteur d'atteindre toute la population ciblée par son objet d'étude. Il opte en choisi ainsi quelques éléments détenant toutes les caractéristiques de la population cible.

Mais l'échantillon ne se choisit pas de manière aléatoire. Il existe donc plusieurs techniques conduisant au choix de l'échantillonnage devant orienter le chercheur dans la récolte de ces données. Nous avons opté, dans le cadre de ce travail, à l'échantillonnage par boule de neige.

Ainsi, notre étude a porté sur les agents de la DGI Lubumbashi, plus particulièrement les centres d'impôts synthétiques. Sachant que cette étude porte sur les interactions, nous n'avons pas omis, dans la construction de notre échantillonnage, les contribuables détenteurs de petite-micros entreprise. Tout au début, le choix de nos enquêtés se faisait de manière aléatoire. Mais chemin faisant, nous avons remarqué un effet de boule de neige dans la construction de l'échantillonnage. L'effet de boule de neige transparait dans cette étude par le fait que c'est l'enquêté qui nous orientait vers une autre personne-ressource.

2.4. Collecte des données

La collecte des données a été possible grâce à la mise en œuvre de l'entretien semi-directif. L'entretien engage deux personnes en vis – à – vis et à ce titre ne peut être considéré comme un simple questionnaire où on est dans une relation anonyme (Nicolas Lefèvre Master 1 SLEL). L'entretien présente cependant plusieurs avantages selon les objectifs qu'on se fixe, il permet :

- L'analyse du sens que les acteurs donnent à leur confrontés : leurs systèmes de valeurs. Leurs repères normatifs, leurs interprétations de situation conflictuelle etc.
- L'analyse d'un problème précis : ses données, ses enjeux, les différentes parties en présence, les systèmes de relations etc.
- La reconstitution d'un processus d'action, d'expériences ou d'événement du passé.

L'entretien comprend principalement trois statuts qui sont : exploratoire, principal et de contrôle selon Goffman.

- ***Exploratoire*** : Ici, on cherche à dégager le thème, des points d'accroche en entretien et des points d'approche sur l'objet. Les thèmes récurrents chez l'enquêté et ce qui l'intéresse le plus, c'est sur quoi ils parlent le plus (permet de s'interroger sur pourquoi il en parle autant, pourquoi c'est récuré, qu'est-ce que cela cache).
- ***Principale*** : Le questionnement ici est affiné, les thèmes d'entretien utilisés parlent davantage aux enquêtés parce qu'ils renvoient à leur expérience. Ce type d'entretien en général est plus long, plus dense car plus réfléchis et plus muris. Ces entretiens servent à éprouver les hypothèses et donner la preuve de ce que l'on avance.
- ***Contrôle*** : Enfin d'enquête, ce sont des entretiens de vérification « systématiques » des hypothèses et des premières analyses effectuées du témoin et des différents interviewées.

En les entretiens n'ont pas un but d'être « représentatifs » ce sont des entretiens qui répondent les uns aux autres, qui livrent des points de vue singuliers, mais que ce chercheur doit relier avec d'autres points de vue singuliers. Il s'agit donc de restituer et de réfléchir la singularité de ce cas au regard de l'enquête et des données déjà existantes par exemple (« L'universel est dans le particulier » Goffman). Donc il s'agit de multiplier les entretiens sans les mettre en relief avec ce que le chercheur possède déjà come données. C'est la singularité de chaque cas qui est intéressante. Effet de saturation des entretiens : les personnes racontent « toujours » la même chose, et cela n'apporte rien de plus.

L'entretien est donc un moyen par lequel le chercheur tente d'obtenir des informations, qui ne se trouvent, nulle part ailleurs, auprès des personnes ayant été le plus souvent témoins ou acteurs d'événement sur lesquels porte la recherche (MACE, G. et PETRY, F. 2000 – 91).

Savoie – Zajc (1996 : 340 – 343), pour lui, l'entretien est « une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur sous la forme d'une conversation, le chercheur est guidé par le rythme de l'entrevue et aborde les thèmes qu'il souhaite expliquer avec le participant. (Deslauriers, 1991 :63).

L'entretien semi – direct est une méthode d'étude qualitative basée sur la réalisation d'entretiens individuels ou collectif durant lesquels l'animateur dicte uniquement les différents thèmes devant être abordés sans pour autant pratiquer un questionnement précis.

Semi – direct : En ce sens qu'il n'est entièrement ouvert, ni entièrement fermé. En général, le chercheur dispose d'un certain nombre de thème ou de questions guide, relativement ouvertes, sur lequel il souhaite que l'interviewé réponde, mais il ne pose pas forcément toutes les questions dans l'ordre dans lequel il les a notés et sous formulation exacte.

Libre : Pas de cadre défini, se passe sur le mode de conversation « naturelle ». Souvent utilisé pour le récit de vie. Lorsqu'on veut retracer des trajectoires de vie pour comprendre une position, ou situation, on essaye alors de ne pas limiter l'entretien a quelques détentions de vie de l'individu mais essayer de comprendre comment sa trajectoire, au travers différents aspects de la vie (Nicolas Lefèvre).

En ce qui nous concerne, l'entretien semi – directif a été un bon choix pour nous afin de nous permettre d'avoir les informations possibles qu'il nous fallait afin d'analyser la problématique des interactions entre les contribuables de petites et micros entreprise autour du contrôle fiscal dans les centres des impôts synthétiques à Lubumbashi.

2.5. Analyse et interprétation des données

2.5.1. Analyse thématique

L'analyse thématique consiste au regroupement de données empiriques suivant les thèmes qui y ressortent. Cette technique d'analyse poursuit l'objectif de « fragmenter un corpus en une unité de sens » (Ngoie Mwenze, 2021) qui faciliteront la tâche d'interprétation.

La première concerne le travail de saisie de l'ensemble des thèmes d'un corpus. La tâche est de soulever tous les thèmes, en lien avec les objectifs de la recherche à l'intérieur du matériau d'étude.

La seconde concerne la capacité de tracer des parallèles ou de documenter des oppositions entre les thèmes. Il s'agit en somme de construire un panorama au sein duquel les grandes tendances du phénomène vont se matérialiser dans un schéma ».

L'analyse thématique transparaît dans ce travail à travers le regroupement de nos données de terrain en des thèmes qui nous ont allégés le travail d'interprétation.

> La restitution des propos des acteurs du terrain se fait dans l'anonymat. En effet, nous avons fait recours à des prénoms choisis de manière aléatoire. Il sied de préciser qu'au moment de la récolte de données, les enquêtés ne se sont pas prononcés en rapport avec l'anonymat. Nous avons donc choisi des pseudonymes de manière aléatoire.

2.5.2. Travail d'interprétation des données

L'exercice de l'interprétation des données poursuit comme objectif la recherche le sens caché contenu dans les données recueillies. Cet exercice s'effectue à travers le recours aux concepts et/ou thèmes qui ont été constitués grâce au modèle de l'analyse. L'interprétation est guidée par les concepts que nous avons dégagés et par certaines théories qui émergent de nos données. L'étape de l'interprétation demeure cruciale. La conclusion du travail va se faire sur base de l'interprétation des données. Il s'agit de rapprocher, comparer et marquer les liens entre différents résultats en vue de construire une représentation condensée, syncrétique des différents résultats.

Dans le cadre de ce travail, l'interprétation des données s'est effectuée par le regroupement des idées maitresses suivant les concepts clés ressortis de l'analyse. Ce regroupement avait comme soubassement le recours aux grilles de lectures choisies dans le but d'aboutir à des résultats qui constituent la réponse à nos questions de recherche à l'aide du schème causal. Le travail d'explication de données empiriques a consisté à l'identification des pratiques problématiques des acteurs œuvrant dans ce site.

3. Résultats

3.1. Les pratiques problématiques des petites et micro entreprises gérer par le centre des impôts synthétiques de la commune annexe à Lubumbashi

D'entrée de jeu, nous avons en premier lieu distinguer deux catégories d'entreprise existante, il s'agit des personnes physiques et personne morale, au regard des données recueillis nous avons rencontré les pratiques suivantes :

3.1.1. Maintien dans la même catégorie

Dans le cadre du recouvrement, on se réfère avant tout aux données de recensement fiscale effectué par les agents du centre des impôts synthétiques de la commune

annexe et à la loi de finance de l'année en cours. Certains contribuables petits ou micro entreprises présentent les bilans ne reflétant pas la réalité. Mr ALPHA nous explique ce qui suit :

> « Lors du recouvrement nous rencontrons vraiment des situations inappropriées, les petites ou micro entreprises dressent de bilan impossible à croire…en fait des faux bilans, cela se justifie par l'indice de richesse qu'on observe, elle prétend n'avoir pas atteint le chiffre d'affaires mais il possède une marchandise qui vaut plus que ce qu'il déclare dans son registre, un écart considérable entre le capital, les revenus et les charges … »

Selon notre répondant, certains contribuables de cette catégorie donnent des informations pas convaincantes auprès du centre des impôts synthétiques afin d'échapper à leur devoir fiscale.

Il ajoute :

> « …, Mais en faisant la contre vérification on arrive à les coincer parce que les indices montrent toujours le contraire…c'est vraiment le manque de la culture fiscale, certains vont même ajouter des charges sur leurs comptabilités justes pour réduire ce qu'ils doivent payer à l'Etat congolais »

Les opérateurs économiques doté de l'autonomie de déclaration tel que prévoit le système fiscal congolais qui se veut auto-déclarative ne veulent pas souffrir financièrement, à cet effet, ce qui explique le recours à cette pratique pour réduire la souffrance fiscale. Etant dans un système qui met au prise les contribuables et le centre des impôts synthétiques nous comprenons avant tout l'existence des effets dû à l'opposition (Crozier, M & Friedberg, E, 1997 : 11) ce qui laisse entendre l'existence d'une zone d'incertitude crée par cette pratique, et est gérée de cette manière par les acteurs en interactions.

Mme Naomi une de nos enquêté nous a parlé en ces mots :

> « Les contribuables nous donnent des faux chiffres pour rester dans la catégorie de petite ou micro entreprise alors que lorsqu'on regarde ce qu'ils ont comme fond de roulement ça laisse voir logiquement l'évolution du chiffre d'affaire, parfois on arrive à les coincer quand on a les ordres des missions lors du contrôle et du recouvrement, mais ils nous échappent souvent… vous voyez de vous-même les hôtels qui se trouvent dans cette commune, mais ils sont géré par les CIS alors que certain se font de l'argent plus que leur catégorie »

3.1.2. Collecteur de la taxe sur la valeur ajoutée

La taxe sur la valeur ajoutée (TVA) est un impôt qui fait partie des droits spontanés dont la déclaration et le paiement au niveau du trésor public sont simultanés, il s'agit d'un impôt auto-liquidé, ceci dit ; l'entreprise qui verse la TVA n'est qu'un collecteur d'impôts pour le compte du trésor public, elle est redevable fiscale et non contribuable, d'où elle est tenue de la verser mensuellement. En ce qui concerne la TVA, certaines petites et micro entreprises optent pour la collecte de la TVA sans pour autant se déclarer auprès de l'entité fiscale qui la gère. Mr Ax nous a dit raconté :

> « En général, cet impôt porte sur la vente des biens, sur la prestation des services et sur la fourniture des travaux immobiliers (construction). Dans la plupart des pays où elle est appliquée, la TVA est exigible au moment de la livraison des marchandises pour les opérations de vente, lors du règlement des prestations des services et lors de la fourniture des travaux immobiliers … ».

Selon le fonctionnement du système fiscale Congolais, les déclarations de la TVA se font au centre des impôts (CDI), entités qui gère les moyennes entreprises vu leurs tailles et leurs activités à grande échelle. Mr Ax continue en ces mots :

> « …Cependant, la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) est une matière gérée par le Centre des Impôts (CDI), ce qui rend le contrôle fiscal à un autre niveau…car partant de la définition d'une moyenne entreprise on voit le capital social, mais pour les petites et micros entreprise ils sont gérés par les centres des impôts synthétique ce qui d'abord, les exclus de la déclaration de la TVA, de par leur attestation de gestion ils sont contribuables d'un centre d'impôt synthétique bien établi selon le ressort dans lequel se trouve le contribuable et par la loi qui les encadres ils sont dans l'obligation de tenir une comptabilité simple, mais bizarrement certains contribuable de cette catégories se permettent de collecter aussi la TVA, nous les avons découvert sur leur facture… »

La TVA est une matière qui est de la compétence du centre des impôts certes, dans le même ordre d'idées, l'ordonnance-loi n°10/001 du 20 aout 2010 portant institution de la taxe sur la valeur ajoutée définit le seuil d'assujettissement des contribuables ayant réalisé le chiffre d'affaires annuel supérieure ou égale à 50.000.000 de francs congolais. Par ailleurs, l'ordonnance-loi n°13/006 du 23 février 2013 portant régime fiscal applicable aux entreprises de petite taille en matière sur les bénéfice et profit définit la micro entreprise comme celle qui réalise un chiffre d'affaires annuel ne dépassant pas 10.000.000 de francs congolais, et la petite entreprise celle qui réalise

un chiffre d'affaires annuel supérieur à 10.000.000 de francs et inférieur à 80.000.000 de francs congolais.

Pour les agents du centre de impôts, certains contribuables de la commune annexe s'adonnent à cette pratique sans pour autant au préalable atteindre les conditions fixées par la législation fiscale en vigueur. Par ailleurs, sur les factures, il est constaté la rubrique de la TVA, cependant celle-ci n'est pas reverser du fait que l'activité en question ne constitue pas une moyenne entreprise mais aussi certains produits sont exemptés de la taxe sur la valeur ajoutée. Comme le soulignent Crozier, M & Friedberg, E (1977) l'acteur ne peut utiliser son pouvoir que d'une certaine façon et dans une certaine limite. Les acteurs n'ont pas seulement un rôle adaptait et passif. Ils utilisent des jeux en fonction des stratégies possibles pour contrôler les zones d'incertitude qu'ils peuvent gérer. A cet effet, collecter la TVA sous la couverture de la catégorie petite et micro entreprise devient une zone d'incertitude qui échappe à l'œil de l'administration fiscale.

3.1.3. Les activités sous couverture

De la création d'une entreprise à son fonctionnement, ce processus laisse la marge à l'entreprise personne physique ou morale d'aller se présenter à l'administration fiscale afin d'obtenir une attestation de gestion en indiquant le siège social pour être assujettis. Certaines entreprises de la catégorie petites et micros travaillent sous couverture en tant que sous-traitant. Mr PILE nous explique ce qui suit :

> « Certaines entreprises ayant été créé, mettent leur siège social dans la commune annexe sur les papiers mais en réalité ils n'existent pas physiquement seulement sur les papiers, ils sous traitent dans les grandes ou moyennes entreprises de la ville ou de la province…, ce qui les permet de se faire de l'argent cependant sans pour autant déclarer leurs activités … »

Cette pratique est selon notre enquêté un moyen pour ces catégories de contribuable de sa défiler du fisc. Pour les agents du centre des impôts synthétiques c'est ne pas aisé de découvrir une telle pratique, car certaines grandes entreprises offrent l'opportunité à ses sous-traitant d'avoir un bureau au sein même de leur entreprise.

Il renchérit en ces termes :

> « …en plus, les grandes entreprises payent les factures brutes sans soustraire à la base les impôts, ce qui laisse la liberté à l'entreprise sous-traitant d'aller s'acquitter de son devoir fiscal auprès de l'entité qui le gère, il nous est difficile d'aller suivre les grandes entreprises parce que c'est le Centre des Impôts (CDI) et la Direction des

> Grandes Entreprises (DGE) qui les gère, nous on se contente d'aller seulement sur terrain recenser ceux qu'on peut recenser ou voir parce que les autres sont sous couverture »

De ces dires, on comprend que certains contribuables petits ou micro entreprises préfèrent travailler sous la couverture, entre autres en tant que sous-traitant ayant un siège fictif. En tant organisation composé des êtres humains, les organisations sont confrontées au choix de se positionner pour espérer gagner plus. En tant que personnes morales on peut les considérer comme des acteurs économiques dotés d'une autonomie de décision sans omettre le fait que c'est la recherche de la maximisation des profits avant tout.

Dans un contexte de la mondialisation et de la croissance économique, tout tourne autour de la maximisation du profit et de réduction de la perte tant soit peu. C'est ainsi que le choix est orienté vers l'intérêt du gain qui s'offre aux contribuables. Cette réalité marque une représentation de l'impôt comme un tribut qui vise le cas où le fardeau fiscal est considéré comme lourd à supporter (Leroy, M 2010 : 252) dont les acteurs soumis au régime fiscal échappent.

3.1.4. Changement d'identité

Au moment du recouvrement, les agents du centre des impôts synthétiques découvrent parfois les irrégularités dans la déclaration des impôts, lorsque l'avis de vérification est émis contre les petites et micros entreprises, ces dernières recourent à un transfert des activités en procédant par le changement d'identité, Mme Tariq nous explique en ces mots :

> « Ça se passe de la manière suivante : lorsque nous faisons le contrôle et que nous trouvons des irrégularités dans la déclaration et quand nous voulons faire un redressement il arrive que le contribuable petit ou micro entreprise résiste parce qu'il est dans l'irrégularité, de ce fait, à notre niveau nous demandons un ordre de mission pour un avis de vérification pour redresser, lorsqu'ils reçoivent cet avis, ils accusent bonne réception , mais le lendemain quand nous revenons c'est une autre entreprise avec un nouveau RCCM, ID NAT, N° IMPOT qui est là dans le même bâtiment…hier c'était établissement lumière et aujourd'hui établissement soleil »

Cette pratique utilisée par les acteurs est une stratégie pour se défiler du système fiscal en opérant un changement d'identité totale, jusqu'à faire mourir l'entreprise qui est mis en examen. En tant qu'acteur économique, les entreprises sont en interaction avec l'administration des impôts dès leur naissance, certains semblent vouloir

s'échapper au moment de leur évolution, tel qu'en recourant à cette pratique pour se soustraire du devoir qui est le leur.

Crozier, M & Friedberg, E (1977 :164) montrent que dans l'accomplissement de ses objectifs, toute organisation, quelle qu'elle soit, doit négocier avec son environnement, cependant cette pratique montre que l'environnement ne peut seulement pas permettre une instauration des paramètres de collaboration, elle permet aussi la mise en place des stratégies pour supplanter l'organisation avec laquelle elle est en interaction.

Au regard de l'article 2 de la loi de finance n°15/021 di 31 décembre 2015, toutes les modifications relatives à l'identité, à la direction, à l'adresse physique ou électronique, au numéro de téléphone ou affectant un élément impossible ou l'exploitation, ou y mettant un terme doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de l'administration des impôts.

Il renchérit en ces termes :

> « … c'est difficile de les retrouver une fois qu'ils ont franchis cette limite, la plupart c'est les indiens et les chinois qui ont déjà compris comment le système fiscal congolais fonctionne, et ils se font aider à un autre niveau par des collègues, vous vous imaginez obtenir un nouveau RCCM, ID NAT et N°IMPOT en moins de 48h ? vous voyez comment l'influence et la corruption joue énormément » avec ce type de contribuable qui vole l'Etat Congolais »

Les opérateurs économiques recourent à d'autres acteurs pour arriver à faire face à ce qui se présente comme éventualité. Cela démontre en effet la rationalité qui entoure les activités fiscales des opérateurs économique sous la gestion du centre des impôts synthétiques

3.1.5. L'utilisation du même RCCM par plusieurs entreprises

Dans la logique de la loi, une entreprise doit renseigner sur ses l'objectifs dans son statut lors de sa création, les activités que celle-ci accomplies, enfin son capital social. Ces renseignements permettent à l'administration de savoir situer la catégorie du contribuable, cependant certaines petites et micros entreprises recourent au même document pour plusieurs sociétés. Le chef de bureau Gaël nous explique :

> « Nos amis expatriés recourent très souvent à cette pratique, ils utilisent le même RCCM pour plusieurs sociétés de noms différentes, ils connaissent très bien le fonctionnement de notre système fiscal et ils se font aider par nos collègues… »

L'utilisation du RCCM par plusieurs opérateurs économiques peut signifier la présence d'une entreprise mère avec des succursales, à conditions que cette entreprise ait en amont été dans la catégorie d'une grande entreprise ou moyenne par son capital social. Dans le cas d'une micro et petite entreprise cette pratique va à l'encontre des normes qui les encadre.

Les petites et micros sont au régime de l'impôt synthétique libératoire en matière d'impôt sur les bénéfices et profits. L'impôt synthétique libératoire est un impôt annuel dû au titre des bénéfices et profits ainsi que du montant du chiffre d'affaires. Ses tarifs sont fixés par Arrêté du Ministre ayant les finances dans ses attributions.

L'assujettissement à l'impôt synthétique libératoire libère les contribuables concernés de toutes autres obligations fiscales relatives à l'impôt sur les bénéfices et profits et à l'impôt sur le chiffre d'affaires à l'intérieur.

4. Discussion

De l'analyse des interactions entre les petites et micros entreprises et le centre des impôts synthétiques de la commune annexe, il s'observe des pratiques qui émergent dans la rencontre de deux entités. L'analyse montre la fiscalité des petites et micro entreprises n'est pas encore bien accueilli par les contribuables de cette catégorie, les contribuables et les institutions ne sont pas dans la vision du gagnant ce qui crée des pratiques pour échapper au devoir. L'étude montre cet écart existant entre ce que poursuit le centre des impôts synthétiques et ce que poursuivent les contribuables. D'un côté, la direction des recettes vises l'accomplissement de ses assignations fixés par la loi de finances n°21/029 du 31 décembre 2021 pour l'exercice 2022, de l'autre côté, les contribuables du ressort de la commune annexe mettent en place des stratégies pour réduire leur charge fiscale.

Les résultats de cette étude corroborent avec celle d'Ayira Korem (2013) qui traite sur l'impact de la politique fiscale sur les petites et micros entreprises au Togo, on retient de cette étude que la plupart des propriétaires financent la création de leur entreprise sur fond propre, et sont souvent des particuliers, tout en se demandant sur leur perception de la fiscalité, les répondants à cette recherche trouvent la charge fiscale des petites et micro entreprise trop élevés, cela influent directement sur la croissance de ces petites entreprises, c'est ainsi que certaines la considère comme un frein avec comme conséquence de fonctionner dans l'informel et recourent aux pratiques de dissimulation.

Réaliser les recettes est un devoir que chaque entité des impôts se doit d'accomplir pour répondre aux besoins collectifs de la société. Ce qui requière une réforme en

matière des petites et micros entreprises. Certes, avec la venue de la facilitation de la création des entreprises par le guichet unique de création des entreprises, la catégorie des petites et micro ne sont pas parfois l'initiative des financements, leurs statuts est parfois statique du point de vue de la rentabilité (Banque Mondiale : 2010) ce qui influence leur croissance et leur capacité à répondre positivement à la fiscalité établie.

En considérant le centre des impôts synthétique comme une politique publique, Lascoumes, P et Le Galès, P (2012) démontre que l'analyse des politiques publiques ne permet pas de saisir toutes les dimensions de l'action publique. En effet, elle peut servir les intérêts d'un groupe d'acteurs sociales et se servant des dispositions légales.

Dans le même ordre d'idées, la force d'une règle juridique découle de sa capacité à se répercuter sur les comportements ou à marquer les représentations de ses destinataires comme nous le fait remarquer Gesualdi Fecteau, D (2016), pour amener à une possibilité de changement il y a lieu de reconsidérer les pratiques et de réajuster le cadre dans lequel se déroule la pluralité des échanges. Le cout de mise en conformité fiscale peut à cet effet accroitre considérablement le cout global de la formalisation d'une petite entreprise. Cependant l'informalité aussi a un coût pour les entreprises elles-mêmes comme pour l'économie en générale (IFC, 2007)[1] comme le démontre aussi notre terrain de recherche.

5. Conclusion

Quelles sont les pratiques observables des petites et micros entreprises gérées par le centre d'impôts synthétiques de la commune annexe à Lubumbashi lors du contrôle fiscal ? Tel a été le souci majeur soulevé par cette étude. Ce questionnement part des observations des pratiques problématiques autour de la perception des impôts des petites et micros entreprises par le centre d'impôts synthétiques de la commune. En partant du cas du centre d'impôts synthétiques de Lubumbashi, la réflexion présentée dans cet article part de l'identification des pratiques problématiques, les acteurs, logiques et enjeux qui permettent de comprendre le système de perception fiscale imposée aux petites et micros entreprises. A travers l'analyse thématique, la réflexion a tourné sur des interactions entre différents acteurs qui interviennent dans la gestion des impôts synthétiques, d'un oint de vue criminologique, les pratiques décrites dessinent les formes de criminalité économique qui se déroule sous la vigilance des services des impôts.

[1] International Finance corporation, annual report 2007

6. Bibliographie

Textes Légaux

Codes des impôts mis à jour au 31 mars 2021

Loi de finances n°15/021 du 31 décembre 2015 pour l'exercice 2016.

Loi de finances n°21/029 du 3 décembre 2021 pour l'exercice 2022.

Ordonnance-loi n°13/006 du 23 février 2013 portant régime fiscal applicable aux entreprises de petite taille en matière sur les bénéfice et profit.

Articles

Banque mondiale (2010) Rapport annuel : les indicateurs du développement dans le monde.

Ayira Korem (2013) *« L'impact de la politique fiscale sur les petites et moyennes entreprises au Togo »*, *in* Les fonds de recherche sur le climat d'investissement et l'environnement des affaires, IDRC, Aout 2013, n°30.

Gesaldi, Fecteau., D. (2016), De l'usage du droit du travail : une contribution théorique aux études portant sur l'effectivité du droit. *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale* (1), https//comptrasec.ubordeaux.fr/sites/défaut/files/résume, abstract/gesualdifecyaudrdctss_2016-1.pdf

Michel, M. (2017) La dématérialisation du contrôle fiscal des entreprises : la transmission des FEC et les problématiques rencontrées par les professionnels de l'expertise comptable, in *Gestion et finances publiques* 2017/6 (N6).

NicolasLefèvreMaster1SLELhttps://ph13.uv.utc.fr/resources/Enquete/L_entretien_comme_methode_de_recherche.pdf.

Francine Semete o'nkol (2006) La fraude fiscale en RDC, mémoire, université de Kinshasa, https// : Memoire Online - La fraude fiscale en RDC - Marguerite Francine SEMETE Oâ€™NKOL

Ouvrages

Bourdieu, P.,Chamboredon, J-C, Passeron, J-C (1973) *Le metier de sociologue :*, Berlin, Mouton de gruyter, p.207.

Crozier, M. et Friedgerg, E. (1992), *L'acteur et le système*, Paris, Editions du Seuil.

Deslauriers, J.-P. & Kerisit, M. (1997), *« Le devis de recherche qualitative »,in* POUPART, et al *in* La recherche qualitative. Enjeux épistémologiques et méthodologiques, Montréal, Gaëtan Morin, pp.97, 98, 99.

Dumez, 2016, méthodologie de la recherche qualitative, toutes les questions clés de la démarche, Paris, Eyrolles, 3iem éd.

Kinzonzi, V, P (1995) *Analyse financière : Gestion et développement*, Kinshasa, AFRIQUE ONUDI.

Lascoumes, P. et Le gales, P. (2012), *Sociologie de l'action politique*, Paris, Armand Colin.

Leroy, Marc (2010*), L'impôt, l'Etat, et la société : la sociologie fiscale de la démocratie interventionniste,* Paris, Economica.

Mace, G. et Petry, F. (2000) *Guide d'élaboration d'un projet de recherche*, Presse universitaire de Laval, 3iem Edition, Laval.

Nteranya Lwabimba, L (2008), *La problématique de la fiscalisation du secteur informel en RDC, cas de la province du Sud Kivu*, Université Catholique de Bukavu.

Nyabirungu Mwene Songa (1996), *La criminalisation de l'économie Zaïroise*, éd DES kin,

Savoie-Zajc, L. (1996b), Triangulation (technique de validation par), Mucchielli, A. (dir.), *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin/Masson, 261-262.

Paille, P. et Mucchielli, A. (2003), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, éd Armand colin.

Pires, A. (1997), « Echantillonnage et recherche qualitative : essai théorique et méthodologique », dans Poupart, J., Deslauriers, Groulx, Mayer, Pires, *La recherche qualitative.*

Trotabas, L (1997) *Droit fiscal*, éd Dalloz.